

RÉSOLUTION - ÉTAT D'ERYTHRÉE

THÈME : DROITS POLITIQUES ET SOCIAUX

CONCERNE : INSTAURATION D'UNE RÉGLEMENTATION D'ORDRE GÉNÉRAL
EN VUE DE LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS DANS LES CAMPS EN AFRIQUE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

Sachant que la grande majorité des camps de réfugiés africains ne respectent pas certains articles de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, en raison de leur manque de moyens ainsi que de la situation politique instable des pays accueillants,

Soulignant que la plupart des réfugiés africains se retrouvent cantonnés dans dans les Etats limitrophes de leur pays d'origine, ce qui entraîne une concentration massive et isolée des personnes déplacées,

Alarmée par l'état d'insalubrité et de précarité au sein des camps, qui hébergent souvent plusieurs centaines de milliers de personnes comme le camp de Dadaab au Kenya où vivent plus de 500'000 réfugiés,

Remarquant que la double tutelle entre le Haut Commissariat aux Réfugiés et les Etats accueillants limite fortement la possibilité de prises de décisions au sein des camps, et que les réfugiés sont souvent réduits au bon vouloir des gouvernements,

Relevant qu'au-delà des conditions de vie précaires, l'humiliation et la vulnérabilité des réfugiés incitent à la violence et marquent ainsi la dangerosité des camps,

Estimant que la portée du HCR et l'influence des gouvernements abritant les camps ne suffisent pas à assurer la protection des réfugiés africains,

Propose la mise en place d'un règlement universel visant à assurer le respect